



CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS

Introduction

L'Association Francophone de Tennis de Table (AFTT) et la Ligue Handisport Francophone (LHF), avec le soutien de la Cellule Handisport AFTT, organisent le Challenge Handisport DANDROY. Ce dernier est composé de plusieurs critères (1 - 2 - 3 / province) et d'une journée finale. La société Dandroy est le partenaire officiel de cette compétition.

Le règlement de jeu en vigueur lors de ces compétitions est le règlement international publié par l'ITTF.

Le règlement du Challenge Handisport Dandroy complète le règlement international et est à respecter lors de tous les critères officiels.

Chapitre 1 : Accessibilité

1. Le parking et le local doivent être accessibles aux chaises roulantes : La mise en place d'un plan incliné à faible pourcentage (maximum 5%) est nécessaire si des marches sont présentes. Ci-dessous, vous trouverez, en exemple, des liens vers des sociétés qui fournissent des rampes adaptées :
 - <http://www.sodimed.be/>
 - <https://www.handinorme.com/34-rampes-d-acces-mobiles>
 - almagic.asbl.news@gmail.com
2. Disposer d'au moins 1 toilette si possible 2 (H – F) pour les personnes en chaise (dimensions minimales : 1,5 x 2 m).
3. Prévoir quelques ramasseurs de balles pour suppléer les joueurs en chaise présentant un lourd handicap.
4. Prévoir le matériel indispensable :
 - 6 (8) tables agréées (dont un minimum de 3 (4) sans barre pour chaises roulantes).
 - Filets, marquoirs et séparations en nombre suffisant
5. Au minimum ¼ de grosse de balles (3 étoiles 40+)
6. Prévoir un espace centralisé et une sono (micro) pour la table d'arbitrage.
7. Disposer d'un espace accessible prévu à la restauration des joueurs.

Chapitre 2 : Organisation

1. Challenge :

- Pour que le Challenge Handisport Dandoy soit validé, il doit être composé d'au moins 8 organisations et d'une journée finale.
- L'AFTT, via ses organisations provinciales, réalise l'appel à candidature afin que les critères et la journée finale se déroulent en intégration.
- L'AFTT transmet à la LHF la liste des clubs organisateurs du Challenge avec leurs coordonnées de contact.
- Le partenaire du Challenge est la société Dandoy. Les clubs organisateurs sont tenus de respecter les accords passés en termes de « return » :
 - Les logos de la société DANDROY doit être apposé sur tous les documents (affiches - invitations – inscriptions – résultats) relatifs au Challenge Handisport Dandoy (en plus des logos de l'AFTT et de la LHF).
 - Un panneau publicitaire DANDROY (ou/et des séparations DANDROY) sera installé dans l'air de jeu pour toute la durée du critérium. (Le panneau publicitaire DANDROY ou/et les séparations DANDROY seront fournies par la LHF).

2. Les clubs organisateurs

- Ils doivent être affiliés à l'AFTT.
- Le coordinateur sportif LHF réalise le premier contact en transmettant aux clubs organisateurs :
 - Le règlement du Challenge
 - Le cahier des charges du Challenge
 - La demande de subside (et les conditions liées)
 - Les logos de la société Dandoy –de l'AFTT – de la LHF
- Ils sont tenus de respecter le règlement, le cahier des charges du Challenge ET les conditions d'octroi du subside LHF – [plus d'infos en cliquant ici](#) (un subside de 200 euros est versé à la suite du critérium – si respect des obligations attenantes).
- ➔ Ces documents doivent guider le club organisateur dans son organisation.
- ➔ Au besoin, le responsable technique de la LHF, Valentine Grandjean (valentine.grandjean@handisport.be / info@handisport.be), se tient à votre disposition.

- Les invitations sont à envoyer à LHF pour approbation au minimum 6 semaines avant la date du critérium.

3. Arbitrage

- Pour les critères et la journée finale, un juge arbitre doit au minimum être présent. Le club organisateur est garant de sa présence.
- Le juge arbitre du critérium valide (cfr intégration) est le juge arbitre du critérium handisport.
- Un assistant arbitre est mis à disposition (par le club organisateur) du juge arbitre pour toute la durée de la compétition handisport.
- Dans la mesure du possible, la disponibilité de bénévoles (arbitres et/ou ramasseurs de balle) serait un indéniable plus.
- Le juge arbitre, en collaboration avec la LHF et le responsable des compétitions (Francis Honnay), sont garants de la bonne organisation des critères :
 - o Ils organisent le(s) tableau(x) compétitif(s) / sous forme de tableaux chinois.
 - o Sur place, lors d'imprévus, ils prennent les décisions (en collaboration avec le club organisateur) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'événement.
 - o Les compétitions handisport débuteront, dans la mesure du possible, à partir de 13h00. Cette proposition est « un idéal » - pas une obligation.
 - o **Ils transmettent les résultats de TOUS les matchs** (sets et matchs au minimum) - ou s'assurent de la transmission de tous ces résultats - à l'AFTT et à la LHF dans les 48h00 (ceux-ci seront publiés sur les sites web respectifs et utilisés dans l'actualisation des classements personnels).
 - o Ils transmettent le rapport du juge arbitre dans les 48 heures à l'AFTT et à la LHF.